

Des agents de la police de Rennes ont plus d'une fois fait preuve d'incurie ou de faiblesse coupable.

Un membre du Conseil municipal, le Dr Pitois, vous a déjà donné son jugement sur les infamies que j'ai la douleur de vous signaler. Vous lui avez, Monsieur le Maire, fait la réponse que le clergé de Toussaints attendait de votre foi et de votre énergie. Il est temps, Monsieur le Maire, il est grand temps d'agir ! La corruption s'étend, et dans la ville et dans la campagne de Rennes et des environs. La source la plus impure pour nos ouvriers et nos paysans est, je vous le dis avec assurance, rue St-Thomas, n° 5 et 7...

Daignez, Monsieur le Maire, excuser le désordre de ma lettre. Mon cœur de prêtre et de pasteur est tellement affligé, que je ne puis contenir la peine que j'éprouve.

J'ai l'honneur d'être etc..."

La lettre fut sans effet, près d'un mois et demi plus tard, le 20 juillet, le proviseur passe à l'attaque. Dans son indignation, il se répète, il en oublie même un mot qui rendrait son style plus intelligible :

"Des femmes de mauvaise vie se sont établies dans une des maisons de la rue du lycée qui ont vue sur la cour et sur une partie des bâtiments du collège. Elles font de là tous leurs efforts pour nouer des intelligences avec les élèves et nous obligent à surcroît [sic] de surveillance ou à des précautions très grandes pour empêcher les fâcheux effets d'un pareil voisinage.

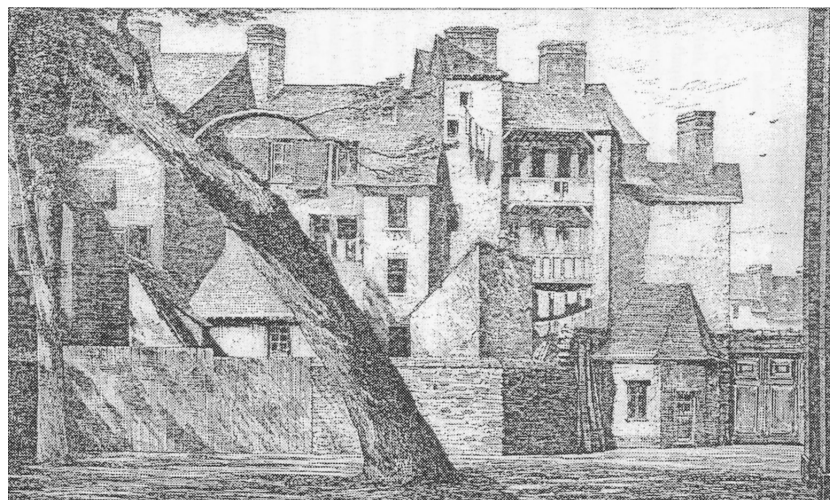
Je vous prie, monsieur le Maire, de vouloir bien user de votre autorité pour obliger ces femmes à vider les lieux où leur présence peut avoir de si fâcheux résultats."

Le maire donne des ordres et le commissaire central en avise le proviseur :

"... rien ne doit être négligé pour arriver à ce but. Le règlement est là, il faut agir." Mais, rien n'est simple puisqu'on apprend par une lettre du dit commissaire que les prostituées pourchassées par le proviseur n'habitent pas la maison de la rue St-Thomas, c'est leurs mères qui y logent ! Les visites des filles sont donc interdites, et, naïveté ou duplicité ? le commissaire affirme "elles ont promis d'obéir, et tout me fait penser qu'elles tiendront leur promesse, d'ailleurs des ordres sont donnés pour surveiller cette maison."

Quand cessa la surveillance ? on ne saurait le dire, mais en juin 1854, le proviseur, de moins en moins éloquent et de plus en plus excédé, revient à la charge :

"Déjà, sur ma demande, vous avez bien voulu prendre les mesures nécessaires pour faire déloger des filles de mauvaise vie qui s'étaient logées en face du lycée et qui cherchaient à nouer des relations avec les élèves. Depuis deux jours, elles sont réinstallées dans le même local, et comme les raisons qui les ont fait expulser une première fois subsistent dans toute leur force, je vous prie de vouloir bien les éloigner de nouveau".



- 4 - Depuis l'intérieur du lycée («cour d'entrée»), l'arrière des maisons situées rue du lycée, au sud de l'église Toussaints. Vers 1880. Dessin de Th. Busnel.

Et on peut lire en marge ces mots du commissaire central : "les ordres ont été donnés avec la plus grande sévérité. Le 26 juin 1854."

Colette Cosnier

- 5 - Aspect de la rue St Thomas vers 1880.

Vue vers l'Est depuis l'entrée du vieux lycée :
à gauche, la chapelle, à droite la caserne « Kergus »
(ancien « Hôtel des gentilshommes »)

Dessin de R. Blond d'après Th. Busnel, in
"Rennes du temps passé", Éditions de la Cité, Brest, 1971